



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

PM/SG

Saint-Maur-des-Fossés, le 6 avril 2023

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil d'Administration qui se tiendra le :

Mardi 11 avril 2023

à 18 heures (Salle du Conseil Municipal)

ORDRE DU JOUR

- 1) Appel nominal.
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 7 mars 2023.
- 3) Affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2022 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.
- 4) Affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 5) Affectation du résultat prévisionnel de l'exercice 2022 du budget annexe de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 6) Budget primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale – Reprise de crédits de la section d'investissement vers la section de fonctionnement.
- 7) Vote du budget primitif de l'exercice 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 8) Subvention au budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 9) Subvention au budget primitif 2023 de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 10) Vote du budget primitif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie de la Pie.
- 11) Vote du budget primitif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie J. du Bellay.
- 12) Convention de service relatif à l'accès aux services de l'extranet des Caisses d'Allocations Familiales pour les instructeurs des demandes de RSA.
- 13) Communication par le Président des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil d'Administration en date du 9 septembre 2020 (articles R123-21 et R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,

Sylvain BERRIOS
Sylvain BERRIOS